

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 28 septembre 2017 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la
Réhabilitation d'un bâtiment à Orthez pour l'aménagement de l'office de tourisme,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 9 novembre 2017.

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux et forfaitaires pour relatif à la **Réhabilitation d'un bâtiment à Orthez pour l'aménagement de l'office de tourisme** sont attribués comme suit :

- Lot n°1 : démolition – maçonnerie – gros œuvre :
 - **Société Somac** (64300 Laa-Mondrans) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **46 292,47 € HT** ;
- Lot n°2 : Enduit :
 - **Société SOBEBAT** (64160 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **28 262,79 € HT** ;
- Lot n°3 : zinguerie :
 - **Société 2C BOIS** (64401 Oloron) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant **6 530 € HT** ;
- Lot n°4 : menuiseries extérieures :
 - **Société Menuiserie Campagne** (64150 Abidos) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **9 817 € HT** ;
- Lot n°5 : plâtrerie – isolation – faux-plafonds – cloisons :
 - **Société Samisol** (64160 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **15 011,35 € HT** ;
- Lot n°6 : menuiseries intérieures :
 - **Société Menuiserie Campagne** (64150 Abidos) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **12 858 € HT** ;

- Lot n°7 : carrelage :
 - **Société Carro'Now** (64400 Oloron Ste Marie) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **8 049 € HT** ;
- Lot n°8 : peinture :
 - **Société Pene Francis** (40330 Arsague) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **4 794,96 € HT** ;
- Lot n°9 : réfection du garde-corps en fonte :
 - **Société Socra** (24430 Marsac / L'isle) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **18 000 € HT** ;
- Lot n°10 : électricité – courants faibles :
 - **Société SLTE** (40700 Serres gaston) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **16 262 € HT** (solution de base + PSE 2) ;
- Lot n°11 : plomberie - chauffage – plomberie :
 - **Société Hervé Thermique** (64400 Lahonce) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **18 975 € HT** (solution de base + PSE 2).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 9 novembre 2017

Le Président,
Par délégation,

Henri POUSTIS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/12/2017